

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 21617Ra .

Cette zone qui est située approximativement au sud du boulevard Louis-XIV, à l'est du boulevard Pierre-Bertrand, au nord du boulevard Lebourgneuf et à l'ouest du boulevard des Gradins comprend essentiellement la partie du parc de l'Escarpement située entre les boulevards Pierre-Bertrand et des Gradins, de même que le ruisseau des Martres et ses abords au sud du corridor des Cheminots, comme illustré sur le plan de localisation ci-contre.

Six propriétaires riverains à cette zone, dont les adresses civiques s'échelonnent du 747 au 795, rue de la Gerboise et localisés à l'intérieur de la zone 21615Ha, ont aménagé et occupent des parcelles de terrains appartenant à la Ville directement au sud de leur terrain, soit le talus supérieur du parc de l'Escarpement, ces parcelles de terrains faisant toutes partie de la zone 21617Ra. L'aménagement et l'occupation de ces parcelles de terrain concernées ont été effectués au fil du temps sans autorisation ni titre de propriété.

Malgré l'obtention de jugements en injonction permanente en faveur de la Ville de Québec afin de libérer les lieux, suite à une consultation des services de la Ville; lesquels optent pour l'exécution des jugements; les contribuables concernés ont décidé en juillet dernier de présenter individuellement une offre à la Ville afin d'acquérir ces parcelles, dans une ultime tentative de régularisation de ces empiétements.

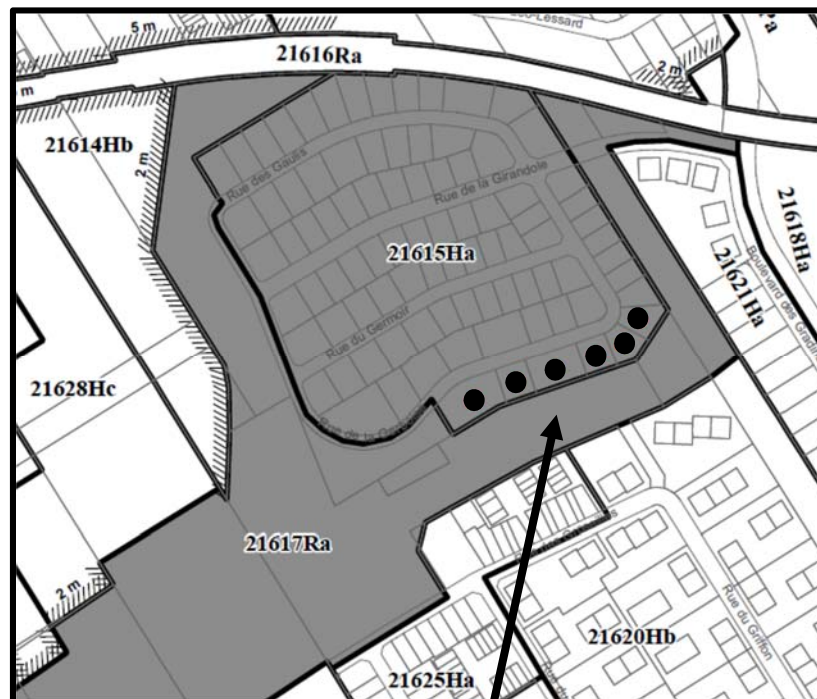
La Ville a déposé auprès de ces six propriétaires des actes de vente, dont une condition qui y est rattachée précise que dans un délai de 12 mois, les parcelles de terrains concernées doivent faire partie d'une zone autorisant l'habitation pour permettre leur utilisation. Soit la même zone que les bâtiments principaux (21615Ha).

Par ailleurs, ces parcelles de terrain étant situées dans un abord de pente supérieur à la réglementation d'urbanisme, certaines restrictions quant à leur utilisation s'appliquent.

Pour parvenir à cette condition, il est demandé par la Ville d'apporter la modification réglementaire suivante au plan de zonage CA2Q21Z01 :

- Agrandir la zone 21615Ha à même une partie de la zone 21617Ra qui est réduite d'autant.

Plan de localisation



● Lots visés par la demande de modification

Bienvenue à toutes et à tous!

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)

→ 2. **Assemblées publiques de consultation** : (19 h 05)

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra, R.C.A.2V.Q. 182 (Rue de la Gerboise)

Pause (19 h 55)

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21522Cb et 21613Mb, R.C.A.2V.Q. 177 (Boulevard Pierre-Bertrand Nord) (20 h)

3. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (20 h 50)

Nous vous rappelons que toutes les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, une période de questions et commentaires est réservée aux citoyennes et citoyens du quartier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter votre bureau d'arrondissement, au 418 641-6002 ou consulter le site Internet de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL
DE QUARTIER

NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 16 novembre 2016, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf
salle multifonctionnelle
1650, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra, R.C.A.2V.Q. 182 (Rue de la Gerboise)